Comment comparer les différents PER ?

Veuillez cliquer ici pour plus d'information :

https://gestiondepatrimoine.com/financier/per/comparatif-per.html

Vous avez pour projet de vous constituer un capital pour profiter pleinement de votre retraite.

En investissant dans le PER, qui compte parmi les meilleurs contrats d'épargne disponibles, vous allez ép argner tous les mois sur ce contrat aux nombreux avantages.

Le Plan Epargne Retraite étant un investissement à long terme, il est important de ne pas se tromper lors de la souscription.

C'est pourquoi nous allons vous montrer les points qui, selon nous, sont importants à prendre en compte pour comparer les contrats qui vous seront proposés.

Voici les points à prendre en compte :

la gestion

les frais

les possibilités d'investissement au sein du contrat (nombre de supports disponibles)

les modes de sortie et la fiscalité

Quels sont les points à comparer entre les différents contrats ?

Avant de réaliser votre souscription, il est important de réaliser en amont un comparatif.

Quels sont alors les éléments qui entrent en comparaison pour ne pas se tromper dans le choix de votre contrat d'épargne retraite ?

Le fournisseur de votre contrat

En pratique, le choix du fournisseur peut être facile, votre banque ou votre compagnie d'assurance par ex emple.

Le conseiller en gestion de patrimoine peut vous aider dans la sélection de votre contrat.

Il vous faut également regarder ce que peuvent proposer d'autres fournisseurs.

Opérer un comparatif vous est généralement profitable : vous pourrez ainsi choisir votre PER en connaiss ance de cause.

Par ailleurs, si vous avez déjà d'autres produits financiers comme des contrats d'assurance-vie, il est intér essant de diversifier les fournisseurs.

La gestion des contrats

La gestion de votre contrat est la partie la plus importante car elle vous permettra de générer de la perfor mance.

Ce point n'est pas à négliger dans votre sélection.

Il faudra donc vérifier à la fois les modes de gestion accessibles et l'importance de l'offre financière au sei n du contrat.

Les modes de gestion de votre contrat

Les assureurs comme les banquiers proposent différents PER avec différents modes de gestion.

lci, tout dépend de vos connaissances sur les produits d'épargne et les marchés financiers mais aussi de la politique d'investissement de l'établissement.

Pour rappel, dans la plupart des contrats, deux modes de gestion s'offrent à vous :

la gestion libre

la gestion pilotée

La gestion libre est, comme son nom l'indique, une gestion que vous allez opérer directement sur le contr at.

Vous allez donc pouvoir effectuer régulièrement ou non des arbitrages en fonction de l'offre financière acc essible dans le contrat.

Avec la mise en place du Plan d'Epargne Retraite (PER), le législateur a souhaité généraliser la gestion p ilotée.

Dans celle-ci vous n'avez pas à vous occuper de la gestion de votre contrat, elle s'opère selon les règles établies à l'avance en fonction de votre capacité à prendre du risque.

Exemple : vous pouvez avoir une quantité importante de fonds euros et peu d'investissements de différen tes sociétés de gestion ou être plus offensif comme sur des comptes-titres.

Finalement, comme pour le mode de sortie, ces choix dépendent uniquement de vos objectifs.

L'importance de l'offre financière

Les autres éléments à prendre en compte sont le nombre de fonds et de supports accessibles, le nombre de sociétés de gestion ou la performance passée du fonds euros.

Le nombre de fonds, de supports ou la performance du fonds euros présent sur le PER l'année passée s ont également des indicateurs importants.

Par exemple, une liste de supports permettant une répartition très diversifiée vous permet de limiter le ris que.

Au même titre, avoir un contrat qui propose des supports de différentes sociétés de gestion et non unique ment des fonds dits "maison" peut être gage de qualité mais avant tout de diversification de votre contrat dans le futur.

Il en est de même pour ceux qui privilégient une allocation majoritairement en fonds euros.

La performance de l'année passée, elle, peut-être un bon indicateur de la santé du fonds euros, si l'on pr end en considération le contexte macro-économique de la période.

Aussi, il faut garder à l'esprit que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Il est très important de faire appel à un professionnel pour tout ce qui concerne le domaine financier.

Les frais

Lors de la souscription vous allez payer des frais pour la gestion de votre contrat mais aussi sur les prélèv ements réalisés pour vos versements.

Ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver car, d'un produit à l'autre, les frais peuvent varier énormém ent, voir aller du simple au double.

Le coût des frais dans le comparatif de votre contrat est à prendre en compte mais un contrat avec des fr ais élevés ne doit pas vous faire fuir.

Les frais dits d'arrérages ou de gestion très variable peuvent être de 0 et 5%.

En pratique, il faut savoir que les frais sont généralement négociables avec votre assureur.

À noter, l'accès à un contrat haut de gamme peut comporter des frais mais sera rapidement compensé par les diverses possibilités de gestion qui vous seront offertes.

Les modes de sortie et la fiscalité

En ce qui concerne les modes de sortie, cela ne dépend pas du contrat choisi.

Que cela soit la garantie de sortie en capital ou la sortie en rente, le choix d'un contrat plutôt qu'un autre n 'aura pas d'importance.

Concernant la fiscalité du PER, cela n'a pas forcément sa place dans un article sur le comparatif des diffé rents produits commercialisés.

En effet, la fiscalité est la même pour tous les PER.

Que cela soit pour le plafond de déduction des versements que vous êtes autorisé à exercer ou encore s ur la fiscalité des produits au prélèvement forfaitaire unique et aux prélèvements sociaux, elle est à un tau x de 30 %.

A noter cependant, si votre fiscalité venait à être importante à la sortie, privilégiez les contrats vous perme ttant de fractionner les sorties en capital.

Tableau comparatif des différents PER du marché

Pour reprendre les différents points à comparer, nous vous proposons un tableau récapitulatif avec une s élection de 10 plans épargne retraite.

Nous rappelons qu'il n'est ici étudié que le compartiment individuel du PER.

Veuillez cliquer ici pour plus d'information :

https://gestiondepatrimoine.com/financier/per/comparatif-per.html

L'œil patrimonial de gestiondepatrimoine.com

Pour faire le bon choix, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un conseiller en gestion de patrimoin e.

Nous sommes disponibles pour vous accompagner dans votre projet, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.